

## Termes de Référence du Comité National de Suivi du Plan National de Réponses aux difficultés alimentaires et Nutritionnelles

Mai 2021

La conception de termes de référence pour le Comité National de suivi du PNR et les Sous-commissions techniques permet d'une part de formaliser les modalités de coordination et de travail avec les membres du Comité de Suivi et d'autre part, d'informer les acteurs sur l'action du comité pour permettre une plus forte implication et mobilisation autour du PNR.

Les termes de référence se présentent selon le plan suivant :

1. Contexte
2. Le Plan National de Réponses
3. Objectifs du PNR
4. Responsabilités du CSA
5. Le Comité de Suivi du PNR et les Sous Commissions Techniques
6. La gestion de l'information (Base de Données du PNR)

### 1. Contexte

Suite à la tenue du Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA) le 30 avril 2021 et la validation du Plan National de Réponses (PNR) 2021, le Comité national de Suivi du PNR est réactivé par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire afin de garantir la coordination des interventions et des acteurs œuvrant dans le secteur de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition.

Le Plan National de Réponses et son Comité National de Suivi regroupent l'ensemble des acteurs et des actions annuelles de réponses aux problématiques conjoncturelles des populations vulnérables et affectées. Ainsi, les structures étatiques et non étatiques y sont représentées à travers des personnes ressources désignées.

L'activation du Comité National de Suivi est saisonnière et prévue durant la période d'interventions majeures des acteurs, et particulièrement pour la préparation et l'organisation des activités d'assistance et de renforcement de la résilience des ménages et des communautés durant les périodes de soudure.

### 2. Le Plan National de Réponses

De manière annuelle, sur la base des résultats du Cadre Harmonisé, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire soumet aux membres du Conseil National de Sécurité Alimentaire un Plan National de Réponses élaborés avec l'ensemble de ses partenaires. Ce plan regroupe les interventions annuelles prévues par les acteurs étatiques et non étatiques pour répondre aux besoins des populations affectées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition suite aux problématiques conjoncturelles identifiées.

Pour l'année 2021, les objectifs du plan sont :

- **Objectif Global** : Le Plan National de Réponses aux difficultés alimentaires vise à améliorer les conditions de vie des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle à travers des interventions d'urgence et de renforcement de la résilience.
- **Objectifs Spécifiques** : **i.** Répondre aux besoins d'assistance alimentaires et nutritionnels immédiats des populations vulnérables, **ii.** Renforcer les moyens d'existence des populations à travers des activités de relèvement et de renforcement de la résilience, et **iii.** Renforcer le dispositif de coordination des acteurs, de suivi et d'évaluation de la vulnérabilité des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Ses objectifs ont été traduits en activités dans le plan et dans 7 domaines d'interventions qui sont les suivants :

- 1) Renforcement de capacités des acteurs
- 2) Renforcement du système d'analyse et d'enquêtes de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
- 3) Assistance alimentaire
- 4) Interventions d'appui au renforcement de la résilience et des moyens d'existence
- 5) Appui aux cantines scolaires
- 6) Interventions en matière de lutte contre la malnutrition
- 7) Suivi et Evaluation.

### 3. Objectifs du Comité National de Suivi du Plan National de Réponses

Le Comité National de Suivi du Plan National de Réponses a pour objectif principal :

**« Garantir la coordination et le suivi des interventions et des acteurs inscrits dans le Plan National de Réponses pour améliorer les réponses nationales aux besoins d'assistance et de relèvement des populations vulnérables du Mali ».**

Les objectifs spécifiques sont :

- Organiser les réunions de coordination générale et les sous commissions techniques permettant l'information et la coordination des membres pendant la période d'activation du comité,
- Assurer le suivi des indicateurs d'interventions de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition ainsi que l'évaluation des réponses apportées annuellement sur l'ensemble du territoire malien,
- Accompagner les travaux de mise en commun des informations et des données pour la conception des documents annuels de Bilan de l'année en cours et du Programme de l'année suivante du PNR.

### 4. Responsabilités du Commissariat à la Sécurité Alimentaire

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire a la responsabilité de la coordination du PNR, ainsi il prend en charge l'organisation et l'animation du Comité National de Suivi à travers :

- La présidence des réunions de coordination générale ;
- La gestion de l'organisation et de l'animation des réunions de coordination générale (invitation, présentations, secrétariat, envoi des comptes rendus,...) ;
- La gestion de la Base de Données nationale du PNR et l'organisation de la collecte des données auprès des intervenants membres du comité de Suivi ;
- L'accompagnement des rencontres des sous commissions techniques sectorielles en lien avec les domaines de réponses du PNR ;
- La conception des documents annuels de Bilan et la Planification du PNR à travers l'organisation de rencontres participatives avec les membres du Comité de Suivi.

## 5. Le Comité National de Suivi du PNR et les Sous Commissions Techniques

### a. Ressources au CSA

Au niveau du CSA, des personnes ressources seront à disposition du Comité de Suivi pour assurer la présidence des séances des réunions de coordination générale, l'animation du comité de suivi et des sous commissions techniques ainsi que le secrétariat des réunions.

Un système de suivi-évaluation est en cours d'élaboration et repose sur l'organisation du dispositif national de sécurité alimentaire consacrée par le décret n°2017-0260/P-RM du 13 mars 2017 fixant le cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire. L'essentiel des outils de ce système sont prêts et un atelier est programmé pour leur finalisation et leur appropriation avant son informatisation qui doit permettre une mise à jour à distance des données et la consultation d'informations d'aide à la décision aussi bien au niveau national, régional et subrégional.

Pour permettre la communication, une boîte mail a été ouverte depuis 2015 à l'adresse : [suivi.pnr.mali@gmail.com](mailto:suivi.pnr.mali@gmail.com) afin de : **i.** Envoyer les invitations aux réunions du Comité, **ii.** Envoyer les comptes rendus de réunions, **iii.** Envoyer les documents de références et les informations générales des membres, **iv.** Echanger et répondre aux questions des membres du Comité.

Le CSA met à disposition ses salles de réunions au sein de son bureau et son matériel de projection (vidéo projecteur) pour les réunions générales et réunions techniques. De plus au sein du Département Analyse Prospective Planification et Suivi (DAPPS) du CSA, une équipe est active pour la collecte des données et la gestion de la Base de Données nationale sur le PNR.

### b. Les membres du Comité national de Suivi et participation aux réunions

Les membres du Comité National de Suivi sont l'ensemble des acteurs impliqués dans les interventions d'assistance et de renforcement de la résilience des populations maliennes affectées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Les acteurs peuvent être classés par groupes :

- Les Ministères impliqués dans le PNR : Agriculture, Elevage et Pêche, Environnement, Action Humanitaire et Reconstruction du Nord,... ;
- Les Partenaires Techniques et Financiers : membres du Sous-Groupe PTF « Sécurité Alimentaire et Nutrition ».
- Les Groupes sectoriels « Cluster » : Sécurité Alimentaire, Nutrition, Relèvement Précoce ;
- Le mouvement de la Croix Rouge.

Le Comité National de Suivi du PNR à vocation à accueillir tous les acteurs issus des différents groupes partenaires, cependant pour des raisons de développement d'une dynamique générale de coordination, les représentants de groupes pourront participer aux noms des membres aux réunions de coordination générale du Comité national de Suivi. Les réunions des sous-commissions, à vocation plus techniques sont ouvertes à tous les intervenants actifs sur le terrain, qu'ils soient représentants de groupes ou membres.

### c. Les Rencontres

Les modalités de rencontres du Comité National de Suivi et des sous commissions peuvent être définies comme suit :

- **Fréquence** : Le Comité de Suivi du PNR est activé dès la validation du PNR par le Conseil National de Sécurité Alimentaire (mars/avril) et jusqu'à la fin des interventions annuelles des acteurs (novembre/décembre). La fréquence des réunions générales de coordination est prévue bi mensuelle, les jeudi après-midi à 15 h 00 et celle des sous commissions est prévue à la demande des membres et en fonction des besoins prioritaires de coordination et d'échanges techniques du Comité National de Suivi du PNR.
- **Lieu** : Les réunions de coordination générale sont prévues dans la salle de réunion du bureau du CSA à l'ACI 2000. Pour les sous-commissions, au vu de leur nombre, pourront être organisées dans les différentes salles de réunions mises à disposition par les membres du Comité National de Suivi.

- **Ordre du Jour** : L'ordre du Jour de la réunion de coordination générale sera composé de :
  - i. Résumé des points marquant de la dernière réunion et le rappel des recommandations,
  - ii. Points sur l'évolution de la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition,
  - iii. Le suivi des activités des sous commissions menées depuis la dernière réunion,
  - iv. Recommandations du Comité de Suivi,
  - v. Points de Divers.

Pour les réunions techniques au sein des Sous-commissions, les ordres du jour seront soumis au besoin par le Comité National de Suivi suite aux concertations préliminaires mettant en avant les priorités de coordination.

- **Comptes rendus** : A l'exemple du travail déjà effectué durant le suivi des précédents PNR, les comptes rendus des réunions de coordination général de suivi du PNR seront envoyées via la boîte mail du Comité National de manière large à l'ensemble des membres inscrits sur la liste de contacts, et ce dans un délai de moins d'une semaine après la tenue réunion. Les comptes rendus des sous-commissions seront surtout des notes d'information et de recommandation technique reprenant la synthèse du travail effectué et qui seront versées aux réunions de coordination générale. Il est à noter que la liste des contacts des bénéficiaires des comptes rendus des réunions comprend aussi bien les acteurs présents en capitale que les représentants des collectivités et autorités décentralisées en régions.

#### d. Les Sous-commissions

Suite aux premières rencontres du Comité de Suivi du PNR, des Sous-commissions ont été définies par les membres du Comité National pour être activées annuellement, et sont :

- Sous-commission Assistance alimentaire ;
- Sous-commission Résilience et Moyens d'Existence ;
- Sous-commission Nutrition ;
- Sous-commission Suivi et Evaluation ;
- Sous-commission Système d'Analyse et d'Enquête ;
- Sous-commission Communication.

Certains thèmes tel que le renforcement de capacité ont été jugés comme transversaux mais peuvent faire l'objet de travaux de groupe au besoin et à la demande des membres. Il en est de même pour les Cantines scolaires qui sont coordonnées par le Comité National des Cantines Scolaires du Ministère de l'Education.

Pour cadrer le travail des Sous-commissions, des termes de référence seront proposés (en annexe).

## 6. La gestion de l'information (Base de Données du PNR)

Le CSA, via son Département Analyse Prospective Planification et Suivi Evaluation (DAPPS) dispose d'une Base de Données mise à jour annuellement et qui a pour objet le suivi de chacune des activités prévues dans le cadre du Plan National de Réponses.

A partir de 2021, les données seront organisées selon les outils du nouveau système qui seront mis à la disposition du comité et des acteurs.

En attendant que le système soit déployés jusqu'au niveau déconcentré pour permettre une remontée à distance des données via la plateforme, il est prévu deux périodes de collecte de données par le CSA via le Comité National de Suivi : D'abord en début d'activation du Comité pour permettre de clarifier les prévisions des acteurs par domaine d'intervention et à la fin de l'année, dans le cadre de la conception du document de bilan du PNR afin de rendre transparentes les interventions menées sur l'ensemble du pays par les membres du comité. Le comité de suivi se fera le relais pour soutenir au sein des sous commissions et auprès des membres, le travail de collecte des données des acteurs des différents groupes.

1. La version provisoire des outils d'aide à la décision ;
2. Termes de référence de la sous-commission Assistance Alimentaire
3. Termes de référence de la sous-commission Résilience et Moyens d'Existence
4. Termes de référence de la sous-commission Communication
5. Termes de référence de la sous-commission Suivi et Evaluation
6. Termes de référence de la sous-commission Système d'Analyse et d'Enquête